

**S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER**

# **LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**PROMOTION 2023**



# Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

## POURQUOI SE LANCER ?

- > Pour affirmer vos valeurs
- > Pour être utile aux autres
- > Pour mettre votre énergie au service d'une société solidaire
- > Pour construire un parcours qui vous ressemble



Victor, 16 ans, Bordeaux

« C'était vraiment incroyable ! On ne s'ennuie jamais, personne n'est mis de côté, on est tous soudés : la cohésion est juste magnifique. »

# Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

## 3 ÉTAPES À VIVRE

1

### Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- Dans un autre département que votre département de résidence

2

### Une mission d'intérêt général

- 84 heures ou 12 jours minimum au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion
- Près de chez vous

3

### L'engagement volontaire

- 3 mois ou plus
- Partout en France ou dans le monde
- Entre 16 et 25 ans

FACULTATIF

# Qui est concerné et quand ?

Le SNU concerne tous les jeunes Français **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, sans activité, etc.

## Quand ?

Chaque volontaire peut choisir parmi les différents séjours proposés, en fonction de sa zone de congés scolaires.

Séjour février	Séjour avril	Séjour juin	Séjour juillet
<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone C* du 19/02/2023 au 03/03/2023</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone A* : du 09/04/2023 au 21/04/2023</li><li>• Zone B* : du 16/04/2023 au 28/04/2023</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes zones : du 11/06/2023 au 23/06/2023</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes zones : du 04/07/2023 au 16/07/2023</li></ul>

# Procédure d'inscription :

Deux étapes de Pré – inscription et Inscription définitive sur : <https://www.snu.gouv.fr/>

## Pièces justificatives :

### Pièce d'identité du volontaire

Il s'agit du Passeport ou de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso) du jeune volontaire.  
Si votre justificatif d'identité est périmé, il faut engager les démarches pour en obtenir le renouvellement.

Si le rendez-vous de renouvellement est fixé à une date trop tardive par rapport aux délais d'inscription au SNU, votre représentant légal sera tenu informé.

### Consentement du ou des représentants légaux

Il s'agit des consentements collectés lors de votre inscription, demandés directement à vos représentants légaux.

### Accord à la collecte et au traitement des données personnelles des moins de 15 ans

Il s'agit du consentement à la collecte des données personnelles uniquement valable pour les jeunes de moins de 15 ans lors de l'inscription.

### Consentement : droit à l'image

Le consentement de droit à l'image sera disponible sur votre espace volontaire après validation de votre inscription et doit obligatoirement être rempli, mais vous pouvez librement donner votre accord ou désaccord. Il autorise l'administration ou non à utiliser l'image de votre jeune pour promouvoir le SNU pour les prochaines éditions.

### Consentement à l'utilisation d'autotest COVID

Le consentement à l'utilisation d'autotest COVID sera disponible sur votre espace volontaire après validation de votre inscription et doit obligatoirement être rempli, mais vous pouvez librement donner votre accord ou désaccord. Il autorise ou non à procéder à l'utilisation d'autotests COVID

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être lu et accepté directement au moment du dépôt de votre dossier d'inscriptions.

1

# Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

## Les thématiques

Activités physiques, sportives et de cohésion

Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

Culture

Découverte de l'engagement

Défense, sécurité et résilience nationales

Développement durable et transition écologique et solidaire

## Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le sien.

## Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.

1

# Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

07h00 - 8h00 Lever, petit-déjeuner

8h - 8h15 Lever des couleurs

8h30 - 9h30 Activités physiques et sportives

9h30 - 12h30 Activités  
(ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)

12h30 - 14h Déjeuner

14h30 - 18h30 Activités  
(ex. « Négociations européennes » et « découverte de la cybersécurité »)

18h30 - 19h Temps libre

19h-20h30 Dîner

20h30 - 21h30 Démocratie interne

21h30 - 22h30 Temps libre / Coucher



# La mission d'intérêt général

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire effectue près de chez lui, une mission d'intérêt général. C'est un moment pour s'engager concrètement au service de la société, pour affirmer ses valeurs et pour consolider son parcours.

## Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.



## Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif,
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles,
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine.

## Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

## Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours, hors temps scolaire.

## Comment ?

Les volontaires consultent les offres de mission accessibles *via* leur compte volontaire : <https://moncompte.snu.gouv.fr/>

Les volontaires peuvent également :

- mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible : [structures éligibles](#)
- Faire reconnaître un engagement récent, utile aux autres et au service de la société en tant qu'équivalence de MIG.

## L'Engagement volontaire (facultatif)

Pour prolonger votre engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, vous pouvez poursuivre, avant vos 25 ans, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat : [jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr)

### Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés en phase 3 :

- Le service civique,
- Les jeunes sapeurs-pompiers,
- La réserve civique,
- Les réserves opérationnelles des armées (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, etc.), de la gendarmerie nationale et de la police nationale,
- Le corps européen de solidarité,
- Le volontariat à l'international,
- L'engagement associatif,
- Le service militaire volontaire,
- Le service militaire adapté,
- Etc.

### Où ?

Dans des secteurs très variées : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

### Qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans qui le souhaitent.

### Quand ?

L'engagement peut durer de 3 mois à un an

# Le rôle des établissements scolaires

1

## Relayer aux élèves

- Trouver les ambassadeurs SNU parmi promotion 2022
- Trouver un relai adulte
- Prévoir des interventions en classe
- Mobiliser les CVL-CVC

2

## Relayer aux familles

- Relayer la campagne via vos ENT aux parents
- Organiser une réunion de présentation

3

## Proposer des MIG

- Ambassadeurs SNU
- UNSS
- CVL-CVC

Est-ce que c'est gratuit ?

La participation au SNU est gratuite !  
Le transport est pris en charge par le SNU (sauf jusqu'au point de rendez-vous et en cas d'affectation exceptionnelle au sein du département de résidence), ainsi que l'alimentation, les activités et la tenue SNU.

Quels sont critères de sélection des volontaires ?

Il faut uniquement avoir entre 15 et 17 ans à la date du séjour de cohésion et avoir la nationalité française.

Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?

Non, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Qui assure l'encadrement du séjour ?

Les volontaires sont encadrés au quotidien par des tuteurs, qui sont des adultes expérimentés et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Les centres sont dirigés par un directeur, assisté d'adjoints et d'un référent sanitaire.

Est-ce que je dois faire la mission d'intérêt général pendant les vacances ?

Pas forcément. La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.

# Des questions?

Merci de votre attention.